



LA MAISON RELAIS "BIEN ÊTRE" DÉPEND
DU PÔLE PROTECTION & INSERTION ADULTES ET FAMILLES
DE L'AREAMS.

L'ÉTABLISSEMENT EST FINANCÉ PAR LA DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE VENDÉE.

MAISON RELAIS

"Bien être"

| AVEC QUI ?



L'équipe est composée de :

- × Une directrice de pôle ;
- × Une chef de service ;
- × Une hôte ;
- × Un animateur ;
- × Un agent logement ;
- × De personnel administratif (comptable et secrétaire) ;

L'hôte, personne clé de la Maison Relais, a pour missions principales de :

- × Veiller, en concertation, avec les résidents, à l'organisation des modalités de la vie quotidienne ;
- × Animer des espaces et des temps collectifs, en lien avec l'animateur ;
- × Faciliter les relations entre les résidents ;
- × Faire du lien avec les acteurs sociaux, médico-sociaux dans l'intérêt de chaque résident ;
- × Favoriser des contacts avec l'environnement local de la Maison Relais (mairie, associations, services sociaux...).

Des personnes extérieures peuvent également intervenir (infirmières libérales, aide à domicile, portage de repas...) pour répondre aux besoins des résidents. Le suivi social de la personne se fait par les travailleurs sociaux extérieurs (CCAS, MDSF, mandataires...).



Renseignements auprès de l'accompagnante
9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h 00
Tél. : 02 51 51 28 71

| MAISON RELAIS |
3 rue des Gravants
85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 02 51 51 28 71
maison-relais@areams.fr

Maisons Relais



| QU'EST CE QUE LA MAISON RELAIS ?

La Maison Relais « Bien-être » AREAMS propose un habitat durable. Les personnes peuvent ainsi bénéficier d'un lieu pour se poser et réapprendre à se projeter.

Elle vise à recréer du lien social en proposant aux résidents un logement autonome dans un cadre de vie chaleureux et rassurant autour de la présence quotidienne d'une hôtesse. Elle dispose de 17 places.

| POUR QUI ?



La Maison Relais s'adresse en particulier aux personnes isolées, fortement désocialisées, ayant connu la rue ou des passages multiples en hébergement d'urgence ou CHRS. La personne doit être autonome dans les actes de la vie quotidienne.

| POUR QUOI ?



La Maison Relais vise l'insertion par le logement et l'inclusion sociale.

Ses missions sont de :

- × Proposer un habitat durable sans limitation de durée en offrant des logements autonomes dans un cadre de vie semi-collectif convivial ;

- × Recréer du lien social autour d'activités communes et des espaces collectifs ;
- × Favoriser la socialisation à travers des actions menées grâce à des partenariats efficaces dans le secteur de la santé et du soin, avec les acteurs sociaux, les associations socio-culturelles et sportives...
- × Garantir une autonomie dans le quotidien (alimentation, entretien du logement, hygiène, ...)
- × Permettre aux résidents à moyen ou long terme d'accéder à un logement ordinaire.

| COMMENT ?



La demande de logement, rédigée avec un travailleur social, est déposée au SIAO 85 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

Suite à une orientation vers la Maison Relais « Bien-être », l'équipe pluridisciplinaire propose un entretien à la personne afin d'évaluer son projet de vie et sa capacité à vivre au sein de la Maison Relais.

Le Logement

La Maison Relais regroupe des logements autonomes autour d'un patio commun et d'une salle conviviale pour favoriser les liens entre les résidents.

La personne dispose d'un logement type T1 bis d'une superficie d'environ 32 m², comprenant une chambre, une salle de bain avec WC et un espace séjour cuisine équipé d'une kitchenette avec 2 plaques électriques et un frigo.

Une buanderie commune est accessible à tous les résidents pour l'entretien du linge.

La personne meuble son logement à sa convenance. Elle s'acquitte d'une redevance mensuelle.

Un guide présentant les bons usages du logement et le fonctionnement de la Maison Relais est distribué à l'accueil de chaque personne.

Le Comité des résidents

Le comité des résidents est un groupe d'expression ouvert à tous qui permet d'échanger sur le fonctionnement de la Maison Relais, les animations et autres thèmes apportés par les résidents.

